

La santé en débat ouvert

La disponibilité des médicaments en quantités suffisantes dans les hôpitaux, la promotion de la médecine de spécialité, notamment dans les régions intérieures, les équipements et la qualité des prestations dispensées dans les urgences ont focalisé, hier, l'attention de la première tribune de dialogue, diffusée hier soir par la chaîne de télévision "Tunis 7" et la Radio nationale, qui a réuni M. Mondher Zenaïdi, ministre de la Santé publique avec des représentants de la société civile et un grand nombre de citoyens.

Le débat, qui s'est déroulé en présence de M. Mohamed Gueddiche, ministre conseiller auprès du Président de la République, s'inscrit dans le cadre de la décision du Chef de l'Etat d'organiser des rencontres périodiques réunissant les ministres et les différentes instances compétentes, dans des débats francs et ouverts et leur diffusion par la Télévision et la Radio nationales. Les objectifs assignés à cette initiative présidentielle ne sont autres que de conférer davantage de visibilité à l'action du gouvernement et d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens.

Cette tribune de dialogue a permis aux intervenants de mettre l'accent sur la complémentarité entre les secteurs public et privé et le rôle des programmes de prévention et d'éducation sanitaire dans la maîtrise des coûts, outre la meilleure utilisation des potentialités offertes.

Complémentarité public-privé

Plusieurs interventions ont soulevé la question du manque de médecins et d'équipements dans les hôpitaux publics, notamment à l'intérieur du pays et dans les zones frontalières.

Le ministre a précisé que la complémentarité public-privé est de nature à renforcer l'orientation de la Tunisie vers l'exportation des services de santé et à fournir de nouvelles opportunités d'emploi, conformément à la stratégie nationale visant à faire de la Tunisie un pôle international d'exportation des services de santé. Le ministère se penche aujourd'hui sur l'examen de conventions devant être signées avec les caisses d'assurances sociales sur la prise en charge des curistes étrangers.

Le ministre a évoqué le volume des investissements consacré au secteur (7,5% du budget de l'Etat) et les réalisations en cours et celles prévues durant la prochaine période visant à adapter la carte sanitaire nationale aux mutations démographiques et sociales. Pour 2010, une enveloppe de 85 MD a



été mobilisée pour l'acquisition d'équipements au profit de toutes les régions du pays.

Les efforts consentis par le département pour renforcer la capacité du pays dans la prise en charge des maladies cancéreuses et le développement des soins palliatifs, à travers l'acquisition d'équipements de pointe (accélérateurs linéaires, cobalts) et la modernisation de l'Institut de cancérologie Salah-Azaïez, qui sera bientôt renforcé par un nouveau centre dans le gouvernorat de l'Ariana, s'inscrivent dans cette optique.

Le manque en médecins de spécialité sera, en partie, comblé par le service civil avec l'éventualité pour le jeune médecin de s'établir dans la région d'affectation, en plus de la prime de mille dinars destinée à encourager les jeunes médecins à travailler dans les régions intérieures.

Développement de la télémédecine

Le développement de la télémédecine et le renforcement de la connexion des hôpitaux régionaux aux CHU sont de nature, aussi, à mieux rapprocher les prestations médicales des citoyens où qu'ils soient, outre le rôle des caravanes de santé dans l'élargissement de la couverture dans les zones reculées. Aujourd'hui, 4 % des inscriptions pour des rendez-vous se font en ligne.

Le ministère ambitionne de porter à 20 % le taux des consultations dans les hôpitaux durant la séance de l'après-midi, contre 4 % seulement aujourd'hui. Il est question, aussi, de réhabiliter les structures de première ligne en les dotant de corps médical pour alléger la pression exercée sur les centres hospitalo-universitaires où le taux d'occupation des lits s'élève à plus de 70 %, contre 50 % dans les hôpitaux régionaux et 30 % dans les hôpitaux locaux. L'objectif est de permettre aux CHU de se consacrer davantage à la recherche et la formation.

Au sujet de la disponibilité des médicaments dans les structures publiques de santé, le ministre a affirmé que cette question figure en tête des priorités du départe-

ment. Il a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre le médecin traitant et le pharmacien lors de la prescription de médicaments, évoquant, au passage, le droit de substitution qui donne au pharmacien la possibilité de changer une prescription médicale en proposant un autre médicament ayant le même principe actif.

Interrogation au sujet des médicaments génériques

Plusieurs participants, parmi les citoyens et les membres de la société civile, se sont interrogés sur l'efficacité des médicaments génériques. Le ministre a assuré qu'avant leur écoulement sur le marché, les médicaments, aussi bien princeps que génériques, sont soumis à toutes sortes d'analyses pour s'assurer de leur sécurité.

Au sujet de la qualité des prestations, notamment dans les services des urgences, le ministre a rappelé l'ouverture, au cours de la prochaine période, d'un nouveau pôle à La Marsa à l'instar du Centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous. Des 182 services des urgences que compte le pays, 150 feront l'objet de travaux de mise à niveau.

Un participant a soulevé le coût des vêtements et des équipements de protection des enfants atteints de xeroderma pigmentosum (enfants de la lune).

Un appel a été lancé en faveur de la création d'un centre de prise en charge de cette pathologie qui touche aujourd'hui quelque 800 personnes.

Des rencontres périodiques sont organisées regroupant le ministère, la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) et l'association d'aide aux enfants atteints de xeroderma pigmentosum sur le suivi de la situation, a indiqué le ministre, se félicitant des efforts déployés par le service spécialisé du CHU Habib-Thamer en matière de prévention et de dépistage durant la période périnatale et qui ambitionne de réduire de 50 % le taux d'incidence.